

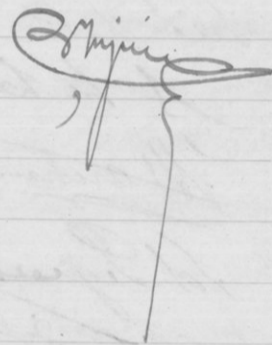
# Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, Dimanche prochain, 20 Juin 1926 à 8 heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances pour la Session ordinaire de Mai (suite)

## Ordre du jour

- 1° Exercice clos, Compte de gestion du Receveur Municipal, Compte administratif du Maire (exercice 1925),
- 2° Chapitres additionnels au budget de 1926;
- 3° Budget primitif de l'exercice 1927,
- 4° Service Vicinal, Budgets.
- 5° Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance, Avis du Conseil
- 6° Communications et affaires diverses.

A Repe, le 13 Juin 1926  
Le Maire



## Session ordinaire de Mai

### Séance du 20 Juin 1926

L'an mil neuf cent vingt six, le vingt du mois de Juin, à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vigier Maire, pour la continuation de la Session de Mai

Présents: M. M. Vigier, Bernardeau, Solgrain, Urbain H<sup>d</sup>, Marchais, Bretrouneau, Hardy, Piquet G., LeLamer, Moriceau, Peneau sub. Piquet F<sup>s</sup>, Codet, Brouessau, Sauné, Briand, Doji, Urbain J<sup>h</sup>



Nayre et Lorin  
 Absents: M. M. Larpin, Geneau Fais,  
 Gurbel Raucche, Octaud Fauré & Redor, excusés  
 M. Brucetant, continue les fonctions de  
 secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu  
 et adopté sans observations.

Compte administratif  
 présenté par M. le  
 Maire pour  
 l'exercice 1925

Monsieur le Maire soumet au Conseil, avec  
 pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1925,  
 lequel a déjà été examiné par la Commission des Finances

Il quitte ensuite le fauteuil & M. Pujot, doyen du  
 Conseil prend la présidence et invite l'assemblée à vérifier le  
 compte administratif de l'exercice 1925, ainsi que le compte  
 moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des  
 dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été  
 effectuées & l'utilité que la commune en a retirée

Monsieur le Président donne ensuite lecture des  
 résultats du dit compte

Paris

Paris le 30 juin  
 1926

Reettes	Ordinaires	33 637 11	Total	380 097 41
	Extraordinaires	26 868 18		
	Supplémentaires	16 857 12		
Dépenses	Ordinaires	295 610 82	Total	370 825 97
	Extraordinaires	37 191 15		
	Supplémentaires	38 023 99		
Excédent de reettes				9 271 44
Le reliquat de l'exercice 1924 étant de				187 647 86
L'excédent définitif de l'exercice 1925, a reporté au budget supplémentaire de 1926, est de				146 919 30

Le Conseil après vérification du dit compte & des pièces  
 qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de  
 l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exact-  
 ment rapportées, que toutes les dépenses autorisées  
 sont renfermées dans la limite des crédits ouverts pour

le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.  
A l'unanimité l'Assemblée approuve les Comptes de M<sup>r</sup> le Maire.

M<sup>r</sup> Fiquet adresse les félicitations du Conseil à M<sup>r</sup> le Maire pour sa bonne gestion ainsi qu'à M<sup>r</sup> le Receveur Municipal.

Compte de gestion de M<sup>r</sup> le Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal à l'invité à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil Municipal.

Vu le compte rendu par M<sup>r</sup> Sénéchal, Receveur Municipal de ses recettes & dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1925 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1924 ; 2<sup>o</sup> les recettes & les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1925 ; 3<sup>o</sup> les recettes & les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1925, établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1926.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1925 que des opérations supplémentaires effectuées en 1926.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes & dépenses présumées de l'exercice 1925, arrêtés par M<sup>r</sup> le Préfet et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M<sup>r</sup> l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée ;

Délibère.

Art 1<sup>er</sup> Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1925, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, conformément à l'art 157 de la loi du 5 avril 1884, le conseil admet les recettes de la gestion de 1925 pour la somme de

Reçu le 30 juin 1926



de  
Les dépenses pour celle de 396 831.00  
349 735.57

Fini l'excédent de la recette à 47 096.10  
Et attendu que par l'arrêté du compte précédent  
le comptable a été reconnu débiteur de 62 687.90  
Déclare le comptable débiteur, sur  
son compte de la gestion 1925, de la somme de 109 778.02

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1925, sauf le  
réglement & l'apurement par la cour des comptes, le Conseil  
admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1925  
que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1926, savoir:

En recette, pour 380 097.41  
En dépense, pour 370 825.97

Doit il résulte un excédent de recette de 9 271.44  
Le résultat définitif de l'exercice 1924 ayant présenté  
un excédent de recette de 137 647.86  
Le résultat définitif de l'exercice 1925, égal  
au résultat du compte d'administration du  
même exercice, est un excédent de recette de 146 919.30

Art 3. Le Conseil demande à la cour des Comptes d'approu-  
ver la comptabilité du Receveur municipal.

Dépenses imprévues

Monsieur le Maire soumet au Conseil le détail  
des mandats de libérés sur le crédit des dépenses imprévues  
Exercice 1925

pour le 30 juin 1926

Jego et Mad	Fourniture d'un exemplaire du Recueil des usages locaux	22.
Hebert	Telegrammes officiels - élections Col de Corn	7.90
Pommes Lunettes	Fourniture d'une couronne pour M <sup>r</sup> Patry C. mol	102.50
Le Percepteur	Restitution d'attributions sur ch <sup>q</sup> voitures	0.25
"	"	5.75
Averty	Communications téléphoniques - services	13.05
Bruneseu	Ind <sup>ts</sup> pour organisation d'une fête scolaire	50.
Cormerais	Secours à V <sup>e</sup> d'un employé communal	50.
Denis	Secours à la famille Denis	50.
Landais	Subvention pour cours de musique	150.

Le Percepteur	Restitutions d'attributions de chevaux et voitures	
Rivière	Indt <sup>e</sup> pour fournitures diverses	2.50
Cherty	Communications téléphoniques mai	20
Rousseau	Indt <sup>e</sup> de tramways - 1 <sup>er</sup> Sem.	5.50
Gendron	Fournitures diverses pour la mairie	25
Boji	Secours à la famille Boji	63.15
Landais	Dégrèvement de prestations	50
Coty	"	18.90
Robinet	"	117
Gendron	"	26.10
Arnaud	Dégrèvement sur les chiens	104.40
Commerciais	Indt <sup>e</sup> pour cirque de bureau manuels	20
Clerjean	Indt <sup>e</sup> pour établissement des comptes	270
Rivière	Indt <sup>e</sup> pour fournitures diverses	100
Pompeur finches	Fourniture d'une couronne pour Mr Garcin - Com <sup>al</sup>	10
Cherty	Comm <sup>al</sup> téléphoniques - Juillet	105
St des Cantons J <sup>ts</sup>	Fourniture de plan de la mairie cadastrale	8.50
Vauclan	Indt <sup>e</sup> suppl <sup>e</sup> pour port de dépêches	5
Bertrand	Cotisation pour 1925	60
Bouquie	Frais de prestation de serment	50
Sorin	Communications téléphoniques (avril)	24.70
"	Primes pour procès verbaux	5
"	"	42
"	"	24
Arnaud	Fourniture de repas aux gardes champêtres	150
Sorin	Communications téléphoniques (sept <sup>br</sup> )	3.65
"	Primes pour procès-verbaux	39
"	"	48
"	"	42
"	Communications téléphoniques (8 <sup>br</sup> )	5
Le Causse de la Nonne	Fourniture d'une médaille d'honneur	12.35
Sorin	Primes pour procès-verbaux	30
"	Communications téléphoniques (9 <sup>br</sup> )	7.50
Rousseau	Indt <sup>e</sup> de tramways - (2 <sup>e</sup> Sem.)	25
Sorin	Primes pour procès-verbaux	21
Gendron	Fournitures diverses pour les écoles	84.55
Fauré	Envoi de télégrammes officiels	24.20
"	"	24
Cheneval	Rembt <sup>e</sup> des frais de transport de boîtes aux lettres	24.35
Hervinet	Indt <sup>e</sup> pour location d'un garde-meubles	60



Sorin	Communications téléphoniques (30 <sup>es</sup> )	9.50
Chenaval	Transports divers	125.00
Bruno	Fourniture d'une couronne	100.50
Drais	Transports de coke	90.00
Cerrin	Réparations à la bicyclette porteuse dépêches	77.00
Briey	Ind <sup>te</sup> venue d'un emp <sup>l</sup> , communal	25.00
Landaix	Travaux exécutés à l'école des garçons	133.75
<b>Total</b>		<b>2828.55</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil y donne son entière approbation

Chapitres additionnels au budget de 1926

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les Chapitres additionnels au budget de 1926, et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

*travaux 20 pages 1926*

Le Conseil après un sérieux examen et discussion approfondie, vote sur chacun des articles et adopte les crédits nouveaux ci-après :  
Savoir :

180	Crédit et grosses réparations des boit <sup>s</sup> comm.	8000	
185	Assurance sur les accidents du pers <sup>el</sup> communal et des pompiers	1000	
189	Primes à la Natalité	2000	
191	Crédit des rues	6000	Jeunes gens rue P. 2000
192	Crédit des chiens reconnus	4500	
194	Frais de recensement de la population	4500	
195	Ind <sup>te</sup> au noyer communal	1100	
196	Allo <sup>s</sup> aux Sect <sup>s</sup> de M <sup>rs</sup> à l'occasion de décorations	300	
197	Retraite de M <sup>me</sup> Callet veuve d'un cantonnier comm <sup>al</sup>	360	
198	Crédit de la porteuse de dépêches	846	
199	Ind <sup>te</sup> de logement aux Instituteurs	600	
200	Salaire de la fem <sup>e</sup> de service à l'école mat <sup>elle</sup>	180	
201	Dépenses occasionnées par les irradations	1645.50	Secours 167.67 Lorand 80 Chopin 90 Sect <sup>s</sup> 90
202	Honoraires pour service du Contentieux Comm <sup>al</sup>	2000	
203	Ind <sup>te</sup> de vie chère aux cantonniers	2690	40 par mois pour chaque cantonnier total - 24.20 - Secours 250.04
204	Ind <sup>te</sup> au chef cantonnier p <sup>r</sup> surv. chiens rurs	200	
205	Travaux neufs des chiens rurs rec.	3000	
206	Chauffage éclairage des classes	1000	

207	Eclairage des rues et places	4000	
208	Frais d'inst <sup>on</sup> de l'éclairage électrique des rues et places	15,000	
209	Garantie Cah pour extension du Sec d'eau	800	
210	Const <sup>on</sup> d'un égout rue Félix-Faure	30,000	
211	Sub <sup>on</sup> au Sec d'autobus Nantes-Frasson	500	
212	Ind <sup>em</sup> de cherté de vie aux emp <sup>l</sup> és Com <sup>m</sup>	9,800	45 <sup>e</sup> par mois du 1 <sup>er</sup> juillet pour les secrétaires, les gardes-champêtres, les cantonniers Com <sup>m</sup> , la porteuse de dépêche et 20 <sup>e</sup> pour la fr <sup>u</sup> de 30 école mat <sup>ernelle</sup>
213	Travaux de protection des îles	1,500	
214	Autres fêtes publiques	1,000	
215	Plan d'extension et d'embellissement de Rezé	3,000	
216	Subventions à diverses sociétés	300	Union Nat <sup>l</sup> des Combattants
217	Libéralité aux emp <sup>l</sup> és main <sup>te</sup> nant p <sup>er</sup> verse à la (C. N. R. V.)	50	
226	Compl <sup>em</sup> de souscription p <sup>er</sup> ch <sup>im</sup> n <sup>os</sup> 7 et 13	1,150	
227	id. id. p <sup>er</sup> ch <sup>im</sup> Frais in <sup>ter</sup> in	500	
232	id. id. Sub <sup>on</sup> p <sup>er</sup> ch <sup>im</sup> n <sup>os</sup> 7 et 13	2,452	
235	id. id. Etat p <sup>er</sup> matériel d'enseygn <sup>t</sup> en 1925	77	
237	Dépenses imprévues	807.29	
	Report : 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> sem <sup>est</sup>	52,286.56	
	Total général des dépenses	156,194.35	

Total des recettes	154,572.35
de dépenses	156,194.35
Excédent au budget primitif de 1926	1622x..

Budget primitif de 1927

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de 1927 dressé par lui de concert avec la commission des Finances et appuyé de tous documents utiles propres à justifier ses propositions.

Le Conseil municipal après avoir discuté article par article et consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après, a soumette à l'approbation de Monsieur le Préfet, arrêté comme suit:

1<sup>o</sup>: Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 402,473.65

2<sup>o</sup>: Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 402,473.65

En conséquence & la valeur du centime étant de 756.17, le conseil vote pour 1927 les impositions énumérées ci-après:



Savoir

5	Cinq centimes sur les contributions foncière, mob.	5	2405	
6	Traitement du gorse champêtre	12	9072	
7	Assistance aux Vieillards, infirmes, incurables	10	7562	
8	" Médecine gratuite	31	23436	
9	" aux familles nombreuses	1.20	907	
10	" aux femmes en couches	0.50	378	
10 <sup>ter</sup>	Centimes pour insuffisance de revenus	13	9830	
11	Cinq C <sup>ts</sup> Spéciaux ord <sup>rs</sup> p <sup>r</sup> chemins V <sup>ts</sup>	5	3781	
12	Terars d'entretien des chemins V <sup>ts</sup> ord <sup>rs</sup>	3	2268	annuités en 1927
13	" des chemins recouverts	3	2268	
61	Remboursement de l'emprunt de 1892 <sup>0</sup> contracté C <sup>rt</sup> V <sup>ts</sup>	1.35	1021	1021.36
62	70000	5.23	3954	3954.72
63	19500	1.45	1096	1101.68
63 <sup>a</sup>	13600	1.13	855	768.34
63 <sup>b</sup>	200000	23.38	17679	17680.74
63 <sup>c</sup>	415000	34.25	25900	25937.50
			150649	

Le Conseil vote, en outre trois journées de prestations pour les chemins vicinaux et 9 centimes sur le principal de la contribution des patentes.

Service Vicinal  
Budgets

Monsieur le Maire communique au Conseil les budgets du Service Vicinal

1<sup>er</sup> Chapitres additionnels au budget de 1926

Le Conseil décide que le reliquat de 1926 sera employé conformément aux indications du Service Vicinal

Recettes:

Dépenses:

25684.41

25684.41

2<sup>o</sup> Budget primitif de l'exercice 1927

Le Conseil municipal,

Vu la loi du 21 mai 1836

Vu les propositions présentées par M. le les agents-voies

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 19 avril 1926

627/26  
1926



Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande comm<sup>un</sup>  
 Vote l'inscription au budget de la Commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1927, le fait conformément aux indications du Service Vicinal.

Tarifs

Recettes	_____	Dépenses
121 640 <sup>+</sup>		121 640 <sup>+</sup>

3<sup>e</sup> Budget des chemins vicinaux reconnus.

Le Conseil vote le budget des chemins vicinaux reconnus tel qu'il est présenté par M<sup>r</sup> l'agent voyer

Recettes	_____	Dépenses
8.000 <sup>+</sup>		8.000 <sup>+</sup>

Bureau de Bienfaisance  
 Comptes et budgets  
 avis du Conseil.

Monsieur le Maire fait au Conseil le compte présenté par M<sup>r</sup> Lencichol, receveur du Bureau de Bienfaisance, pour sa gestion de 1925, le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance

Le Conseil

Tu le Compte rendu par M<sup>r</sup> Lencichol, receveur du Bureau de Bienfaisance, de ses recettes & dépenses de la gestion 1925 (2<sup>e</sup> partie) & de la gestion 1926 (1<sup>re</sup> partie)

Tu la délibération de la Commission administrative en date du 18 Juin 1926, sur ce compte.

Considérant que le compte paraît régulier & qu'il n'a soulevé ni observations ni réserves de la Commission administrative

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans sa séance du 18 Juin courant

Le Conseil après un sérieux examen, approuve les dits budgets avec les résultats suivants:

Budget additionnel	Recettes :	26 40 <sup>+</sup> .76
	Dépenses :	26 40 <sup>+</sup> .76

Le compte du Bureau de Bienfaisance

travaux du 30 Juin 1926



trans. le 24 juin 1926

Budget primitif	Recettes :	7451 <sup>+</sup>
	Dépenses :	7451 <sup>+</sup>

Ch. des Marchandises

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une lettre de Mr Faupet, concernant la cession de terrain nécessaire à l'établissement du chemin rural reconnu N° 3 des Marchandises au droit de sa propriété.

Le Conseil municipal

Considérant que Mr Faupet, lorsqu'il était conseiller municipal, avait au Maire été l'un des principaux initiateurs du projet de construction; qu'en ce moment, il connaissait parfaitement le projet de tracé et était fixé sur la surface de terrain qui lui était prise.

trans. le 24 juin 1926  
par Faupet

Décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de Mr Faupet.

En conséquence l'Assemblée Communale demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la liste de souscriptions en nature qui a été adressée à l'appui de la délibération du 30 mai 1926 et d'autoriser la commune de Pont-aux-Letres à acquiescer à titre gratuit, le terrain dont il s'agit.

Communications

Boîte aux lettres de la rue Echiers à Pont-Rousseau.

Le Conseil municipal prenant en considération la réclamation des habitants de la rue Echiers à Pont-Rousseau, demande que la levée de la boîte aux lettres située dans ce quartier soit faite vers 16 heures au lieu de 8 h 30 le matin.

trans. le 17.7.26

Etablissement de constructions. Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre un arrêté pour obliger les propriétaires et entrepreneurs, à déposer à la Mairie une demande de construire pour tout bâtiment qui sera édifié dans la commune, quel que soit son emplacement.

Prolongement jusqu'aux Moulins de la ligne des tramways de Pont-Rousseau.

Mr le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une copie de la délibération prise par le Conseil Général dans sa séance du Jeudi 6 mai 1926, relativement au projet de prolongement de la ligne de tramways de Pont-Rousseau.

seau jusqu'aux 3 Houliés.  
Construction d'une digue insubmersible.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la délibération prise par le Conseil Général dans sa séance du 6 mai relativement à la régularisation du régime de canal de la Loire dans le bras de Pirnuit et à la protection du val de Repé contre les courants de crues par la construction d'une digue insubmersible parallèle au chemin de Gty Com n°85, s'étendant du remblai de la ligne de Formie jusqu'à l'agglomération de Northausé.

Compagnie des Tramways de Nantes

M. le Maire communique au Conseil une lettre de la Compagnie des Tramways au sujet de l'augmentation du prix des places sur l'autobus de Pont Rousseau aux 3 Houliés. Cette augmentation sera de 5 centimes par rapport au tarif actuel pour le parcours de deux ou trois sections à partir du 7 Juin.

Maison Hospitalière de St. Paul

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Président de la Société de la Maison Hospitalière remerciant l'Assemblée Communale de la subvention de 100 francs qu'elle a bien voulu lui accorder.

de Maugethuis Chemin des Mahaudières.

R. 12

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une pétition des habitants du chemin des Mahaudières, demandant :

1° que ce chemin soit construit jusqu'à la route Nationale N°23.

2° que le gaz soit installé dans ce nouveau quartier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'une étude sera faite par M. l'agent voyer pour que satisfaction soit donnée aux pétitionnaires, étant entendu que la partie comprise entre le chemin rural N°43 et le lotissement des Mahaudières, devra être construite par le lotisseur.

En ce qui concerne l'installation du gaz, il ne peut être donné satisfaction, momentanément aux intéressés le quartier étant compris dans l'extension du réseau électrique.

Lotissements. - Le Conseil décide que la Commission

des Travaux Publics étudiera les plans de lotissements présentés par différents lotisseurs (Cité - Gala, Les Feuilles, Belle - vue & pour révision d'un commun au Maire.



Sec. d'autobus -  
Virement de crédit

M. le Maire expose au Conseil que le crédit de 6.000<sup>+</sup> inscrit à l'art 112 du budget primitif de 1926 sera insuffisant pour subventionner la Compagnie des Tramways de Nantes qui assure, par autobus, le service des voyageurs de Port-Rousseau aux Cras-Mauluis, en attendant la mise en marche des Tramways.

Qu'il y a lieu de prévoir pour l'année 1926 un complément de crédit de 13.000<sup>+</sup>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de prélever cette somme de 13.000<sup>+</sup> sur le crédit de 25.937<sup>50</sup> représentant le produit des centimes extraordinaires pour l'emprunt de 415.000 francs - art 101<sup>bis</sup> du budget primitif.

Les travaux de construction de la ligne de tramways ne devant pas être commencés cette année, le crédit de 25.937<sup>50</sup> devient donc inutile. - Il reste bien entendu que le surplus de ce crédit, soit 12.937<sup>50</sup>, sera réservé pour sa destination et le complément de la dernière annuité de l'emprunt de 415.000 francs sera être prélevé sur les ressources disponibles du budget, à cette époque.

Electricité  
Éclairage des voies  
publiques.

M. le Maire expose au Conseil qu'en raison des difficultés rencontrées pour l'allumage des lanternes à gaz, à Cratemoult, Northouse, B. S. G. C., Haut Fle & Baumy de V. S. G. C., il a envisagé l'installation de l'éclairage électrique dans ces différents quartiers et comme suite à la délibération du Conseil municipal en date du 30 Mai dernier, il donne lecture du projet de marché qu'il a fait établir à ce sujet par la Société Nantaise d'Electricité.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte les conditions proposées par la Société d'Electricité et autorise M. le Maire à signer le marché à inter.

trans. 626 7.26

venir pour cette installation.

En outre le Conseil municipal décide que la participation de la Commune dans les frais d'installation qui s'élèvent à 21704 francs sera payée en 2 annuités. La première sera prélevée sur le crédit de 15.000 francs inscrit au budget additionnel de 1926 - art 208. La deuxième sera payée sur l'exercice 1927.

### Electricité

Extension des canalisations dans les villages et hameaux de la Commune.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet d'extension des canalisations dans les villages et hameaux de la Commune qui en sont dépourvus, notamment :

Fraud

Bauche, Geritais,

Coran, Ferreri, Cufre,

Châtelain, Gysore

Galamvère, Sansonvère, Clatteru, Houstais,

Jaqueu, Crocartère,

Landreau (Haut & Bas)

Cocohère

Route de Neffe, & chemin des Bahaudiers,

Chemin de la 3<sup>e</sup> haie,

me Julien Daullard

Chêne Galaa-la-Haut-Morinière

me Claude Patry

Après un examen détaillé du dit projet, le Conseil à l'unanimité, y donne son approbation.

En ce qui concerne la question financière, le Conseil décide qu'il y sera pourvu par une surtaxe temporaire de 0.125 par habitant à laquelle sera joint le montant de la redevance annuelle que la Société verse à la Commune en conformité du cahier des charges et autorise le Maire à traiter avec la Société d'Electricité pour l'exécution des travaux.

### Question du pain

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre qu'il a reçue de M. le Préfet le 27 Juin courant au sujet de la vente du pain dans la Commune de Neffe. Il fait ensuite connaître à l'assemblée les dispositions qu'il a prises avec les boulangers afin que la population de Neffe ne soit pas privée de pain.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré félicite



M. le Maire de l'initiative qu'il a prise en adoptant la solution qui était seule susceptible de satisfaire aux besoins de la population. - Il regrette que cette solution n'ait pas obtenu l'approbation de l'Autorité préfectorale et proteste énergiquement contre les termes de la lettre que M. le Préfet a eu devoir adresser à M. le Maire en la circonstance

Sur la demande de M. Solignac, M. le Maire fait connaître que le chemin n° 85, à la Haute St, va être amélioré en face les établissements Grandjean, par la construction d'un égout de 60 mètres de longueur, établi sous le trottoir, afin d'éviter le séjournerement des eaux pluviales sur la chaussée.

A l'honneur de  
 J. Hardy  
 J. Peneau  
 H. Artaud  
 M. Rogue  
 S. Bernardeau  
 F. Lecomte  
 M. le Maire  
 J. Piquet  
 Artaud  
 L. Briand  
 Jorin  
 Mijne